



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

N° Spécial

09 Mai 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS du 09 Mai 2022

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
N° 2022-023	09.05.2022	ARRÊTÉ portant abrogation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement d'une structure dispensatrice.	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE

ARRÊTÉ N° 2022-023
portant abrogation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour un site de rattachement d'une structure dispensatrice.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

VU le code de santé publique, notamment ses articles L.4211-5, L.5232-3, R.4211-15, D.5232-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène à usage médical ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

VU l'arrêté n° DS - 2022/019 en date du 14 mars 2022 portant délégation de signature de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Monsieur Renaud PELLE, Directeur de la délégation départementale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté OA/PS/DT92/n° 2014-048 en date du 24 mars 2014 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 222, rue Caboeufs à GENNEVILLIERS (92230) de la société ALCURA FRANCE dont le siège social est situé au ZI des Sablons à CHATEAUROUX (36000) ;

VU l'arrêté ARS 2020-570 en date du 16 décembre 2020 portant modification de l'arrêté OA/PS/DT92/n° 2014-048 en date du 24 mars 2014 portant autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 222, rue Caboeufs à GENNEVILLIERS (92230) de la société ALCURA FRANCE dont le siège social est situé au ZI des Sablons à CHATEAUROUX (36000) ;

VU la demande présentée par la société ALCURA France en date du 14 mars 2022 en vue d'abroger l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 222, rue des Caboeufs à GENNEVILLIERS (92230).

CONSIDÉRANT que le site de rattachement situé au 222, rue Caboeufs à GENNEVILLIERS (92230) est fermé depuis le 14 mars 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté au 222, rue Caboeufs à GENNEVILLIERS (92230) est abrogée à compter du 14 mars 2022.

ARTICLE 2 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif territorialement compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Ce recours ne suspend pas l'application du présent arrêté.

ARTICLE 3 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Nanterre, le 09 mai 2022

Pour la Directrice générale de
l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
Le Directeur départemental
des Hauts-de-Seine

Renaud PELLE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>